



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 janvier 2019

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir de LELAURE Nicolas), VALADE David (Pouvoir de PEPIN Christelle) et HENRIET Christian (Pouvoir de HENRIET Pierre), Maire

Excusés : Mme PEPIN Christelle (Pouvoir à David VALADE), MM Sébastien GABORIAU, Pierre HENRIET (Pouvoir à Christian HENRIET), LELAURE Nicolas (Pouvoir à THEBAULT André), David MOINARD

Secrétaire : Mr Claude AUDOUIT

Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

Proposition acquisition stores/rideaux bâtiments communaux : Choix du prestataire

Mr Le Maire présente les devis sollicités pour des rideaux et stores non feu de catégorie M1 à la salle des fêtes, mairie, cantine et une salle de classe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise SARL TELOR NON FEU de FONTENAY LE COMTE pour la salle des fêtes, la mairie et la salle de classe un montant total HT de 3 618 € HT soit 4 341 € 60 TTC et SARL JPC Confection de RIVES D'AUTISES pour la cantine pour un montant de 603 € 31 HT soit 723 € 97 TTC.

Etude d'une plateforme de stockage pour l'atelier municipal

Le Conseil Municipal retient l'entreprise SARL VTM de FONTENAY LE COMTE pour un montant HT de 1 470 € soit 1 764 € TTC pour la réalisation d'une étude concernant la création d'une plateforme de stockage à l'atelier communal (11 voix pour – 1 abstention – 1 contre).

Proposition convention avec les services de la Préfecture pour la télétransmission des marchés publics et actes budgétaires

Mr le Maire informe que le sujet est reporté à une date ultérieure, en effet, la Préfecture nous a prévenus récemment que les conventions de toutes les communes devaient être étudiées au cas par cas et que cela prendrait un peu de temps.

SyDEV : Demande avis suite instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Mr Le Maire informe qu'un administré a été sollicité par TDF SAS de CESSON SÉVIGNÉ (35) afin d'installer sur sa parcelle un pylône pour une station radio électrique. Le SyDEV informe la commune que le projet nécessite une extension de réseau électrique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte (7 voix pour – 6 abstentions) l'autorisation d'installer un pylône sur un terrain privé et accepte à l'unanimité que la société TDF SAS prenne à sa charge les coûts relatifs à l'extension électrique.

SyDEV : Proposition installation armoire de commande « Les Bas de St Pierre »

Le Conseil Municipal accepte (12 voix pour – 1 abstention) la proposition d'installer une armoire de commande dans « Les Bas de St Pierre » pour un montant à charge de la commune de 919 € nécessaire à l'alimentation de l'éclairage public.

Proposition validation RPQS 2017

Mr Le Maire informe qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2017 a été réalisé et doit être présenté à l'assemblée délibérante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte avec 11 voix pour et 2 abstentions le RPQS 2017.

Voirie 2019 : Validation du programme, plan de financement

Le conseil valide à l'unanimité le programme voirie 2019 qui a été présenté par Mr THEBAULT André ainsi que la demande de subvention du Conseil Départemental dans le cadre du « Contrat Vendée Territoires ». L'appel d'offres va être lancé prochainement en 2 tranches (1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle).

Travaux voirie 2019 : Demande subvention d'Etat et amendes de police

Mr THEBAULT informe que les « rue de St Pierre » et « rue des Bas Marais » peuvent bénéficier de subventions de l'Etat et d'amendes de police pour raison de sécurisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de demander les subventions citées ci-dessus.

Questions et informations diverses

Mr THEBAULT informe d'une éventualité d'acquisition foncière d'environ 6 000 m². Le Conseil Municipal souhaite que le propriétaire fasse une proposition à la commune et que l'on demande des explications complémentaires par rapport au fermier.

Une réflexion est menée par rapport à l'accompagnement de bénévoles pour la piscine été :

- Sollicitation des parents, grands-parents, oncles, tantes...
- Proposition de participer financièrement au BAFA en contrepartie de participation aux séances de piscine été en bénévolat...

Il n'est pas nécessaire de savoir nager, un flash info sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres. Vous pouvez vous inscrire en mairie si vous êtes intéressés, les cours auront lieu probablement les mardis et jeudis matin du 9 juillet au 8 août 2019.

Une réflexion est menée sur la modification ou non du mode de chauffage pour les logements des écoles de Souil et La Porte de L'Ile.

Il est demandé d'évaluer le coût pour le retrait des cuves de gaz et de l'installation d'une chaudière électrique par exemple. Ces devis seront étudiés en commission bâtiments avant validation par le conseil municipal.

Les commissions animations et finances se réuniront le lundi 11 février 2019 à 18 h 30 afin de revoir les tarifs et le fonctionnement de la salle des fêtes pour les associations et étudier les demandes de subventions 2019.

Mr Le Maire informe qu'

- Un comité consultatif va être constitué concernant le projet du parc éolien (des informations complémentaires seront dans le prochain flash info)
- L'entreprise de maçonnerie concernée souhaite faire passer un expert concernant les malfaçons de la salle des fêtes
- Le cahier de doléances est toujours disponible en mairie, suite au message qui avait été placé dans les panneaux
- Une réunion « Grand débat » aura lieu à Fontenay Le Comte prochainement
- Le Conseil Départemental accepterait d'étudier la limitation de vitesse à 50 km/h au lieu dit Le Peux. Le Conseil municipal accepte (12 voix pour et 1 abstention) de faire la demande officiellement au Conseil Départemental.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 1^{er} février 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 29 janvier 2019

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 février 2019

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir de PAIRAUD Guillaume), RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM GABORIAU Sébastien (Pouvoir de AUDOUIT Claude), LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de PEPIN Christelle) et HENRIET Christian (Pouvoir de HENRIET Pierre), Maire

Excusés : Mme PEPIN Christelle (Pouvoir à David VALADE), MM AUDOUIT Claude (Pouvoir à GABORIAU Sébastien), PAIRAUD Guillaume (Pouvoir à METEAU Delphine), HENRIET Pierre (Pouvoir à HENRIET Christian),

Secrétaire : Mme BOUTET Christine

Votants : 15 (dont 4 pouvoirs)

Absents en début de séance : Mme RAVARD Alexandra et Mr LELAURE Nicolas

Programme de stabilisation des berges : Le Pont tors (Point ajouté après approbation en début de séance).

Mr Le Maire fait part d'un courrier de l'ASA des Marais Desséchés de Vix présentant le programme de stabilisation des berges sur le périmètre de la commune pour cette année 2019, notamment 500 m sur le canal du Pont Tors en bordure du chemin communal (dans le secteur "Cabanes de Bois Dieu").

Dans le cadre du CTMA Marais Poitevin Vendée, l'ASA des Marais Desséchés de Vix peut prétendre à des financements du Conseil Départemental de la Vendée et du Conseil Régional des Pays de la Loire. Le solde après subventions serait réparti équitablement entre la commune (propriétaire de la voirie), l'ASA des marais desséchés de Vix (propriétaire du canal), et le SMVSA (via la taxe GEMAPI).

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 50 000 € 00 HT. La répartition financière serait répartie comme suit : Conseil Départemental de la Vendée : 50% du HT, soit 25 000 € 00, Conseil Régional des Pays de la Loire : 10% du HT, soit 5 000 € 00. Le Solde après subventions serait réparti à part égale entre la commune, le SMVSA et l'ASA : *Commune de ST PIERRE LE VIEUX : 13 % du HT, soit 6 667 €, Syndicat Mixte VSA (GEMAPI) : 13% du HT 6 667 €, ASA des Marais Desséchés de Vix : 13% du HT 6 667 €.* Le Conseil accepte de budgétiser 7000 € pour ces travaux. (Vote : 12 voix pour 1 abstention)

Vote des subventions 2019

Le Conseil Municipal vote les subventions communales au vu des demandes reçues, après examen préalable de la Commission Finances. Le montant des subventions s'élève à 5154 €. (Vote : à l'unanimité)

(Arrivée de Mme RAVARD Alexandra)

Tarifs salle des fêtes

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle des fêtes. Cette délibération modifié légèrement la délibération du 17 décembre 2018. (Vote à l'unanimité).

Projet d'aménagement du Grand Port de Souil

Mr le Maire présente le projet d'aménagement du Grand Port de Souil réalisé par le cabinet d'Architecte FrênEsis de MAILLEZAIS. Le montant des travaux s'élèvent à 151 100 € HT avec l'option passerelle chiffrée à 105 100 € HT. Le Conseil accepte le projet (sans l'option passerelle) pour un montant global de travaux estimé à 46 000 €. Une subvention dans le cadre du Contrat Vendée Territoire peut être accordée à hauteur de 80% du coût global, soit un reste à charge de 20% pour la commune. (Vote : 11 voix pour 3 voix contre).

Proposition de réalisation d'un 2^{ème} ossuaire au cimetière de ST PIERRE

Mr le Maire présente les différents devis concernant la création d'un 2^{ème} ossuaire au cimetière de ST PIERRE. Le Conseil retient la proposition de l'entreprise NAULLEAU Pompes Funèbres pour un montant total HT de 1 781 € 67 HT soit 2 138 € 00 TTC. (Vote : à l'unanimité)

(Arrivée de Mr LELAURE Nicolas)

Sydev : travaux neufs d'éclairage « Le Peux » Avenant n°1

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté, lors de sa séance du 17 septembre 2018, la proposition technique et financière du SYDEV concernant la réalisation des travaux neufs d'éclairage « Route des Bas Marais – Le Peux » pour un montant à charge pour la commune de 2 415 € 00 HT.

Mr le Maire présente l'avenant n°1 complété par les dispositions suivantes : « impossible de fixer le luminaire sur le mur. Fourniture et pose d'un mât ». Les montants de la modification des travaux et de la participation se décomposent comme suit : Fourniture et pose d'un mât : 1 013 € 00 HT soit 1 216 € 00 TTC, le taux de participation pour la commune est de 70% soit 709 € 00 HT. Le Conseil accepte l'avenant n°1 (Vote : 9 voix pour 6 abstentions)

Travaux salle des fêtes : Avenant n°2

Mr Le Maire informe que l'Architecte, propose un avenant sur le Lot 1 « Gros Œuvre – Couverture Tuiles – VRD » concernant R2B2 sur les travaux non ou mal réalisés. Cet avenant permettrait de libérer une somme d'argent pour faire ou refaire les travaux par une autre entreprise en figeant au préalable un nouveau montant de travaux. Le Conseil refuse l'avenant n°2 pour un montant de - 2 980.53 €. Le conseil sollicite l'assurance dommage ouvrage et s'adressera à l'Architecte. (Vote : à l'unanimité)

Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Mr Le Maire rappelle que lors du conseil du 5 novembre 2018, il a été décidé d'adhérer à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour établir le RPQS 2018. Le conseil départemental propose une nouvelle convention pour les années 2019 à 2021. Le coût de cette assistance pour la commune serait de 361 € 20 TTC par an. Le Conseil accepte la convention. (Vote : à l'unanimité)

Travaux voirie 2019 : demande de subvention auprès de la Région

Mr le Maire informe qu'une subvention de 50 000 € pour être accordée dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes concernant les travaux d'embellissement et de sécurisation de la Rue St Pierre et la Route des Bas Marais à La Porte de l'Île (programme voirie 2019). Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour demander cette subvention. Le Conseil accepte de solliciter cette subvention. (Vote : à l'unanimité)

Travaux complémentaires Eglise St Pierre : Avenant N°1 de l'Entreprise AUDOUIT Claude

Mr Le Maire présente un avenant relatif aux travaux complémentaires de la toiture de l'Eglise de St Pierre. Toiture chapelle (nord) en tuiles neuves : 3 346 € 49 HT soit 4 015 € 79 TTC. Le Conseil accepte l'avenant n°1. (Vote : 13 voix pour 2 contre)

Mode de chauffage pour le locatif au 43 Rue des Ecoles à Souil

Mr LELAURE Nicolas présente les différents devis concernant le remplacement éventuel de la chaudière à gaz par une chaudière électrique. Le Conseil retient la proposition de GM MARTINEAU SARL de Vix pour un montant de 2 771 € 79 HT. (Vote : 13 voix pour 2 contre).

Le Conseil décide de fixer le montant du loyer de ce logement à 530 €/mois. (Vote : 11 voix pour 4 abstentions).

Projet de création d'une police intercommunale

Mr le Maire rappelle que le Conseil dans sa séance du 17 décembre dernier a émis le souhait de bénéficier d'une police intercommunale. Mr le Maire présente le projet de création d'une police intercommunale établi par le Communauté de Communes et demande au Conseil d'approuver le projet de création d'une police intercommunale. Le Conseil approuve le projet de création d'une police intercommunale. (Vote : 13 voix pour 2 abstentions)

Projet de convention pour la télétransmission des actes de commande publique

Mr le Maire informe que La Loi « NOTRE » portant nouvelle organisation territoriale de la République, a rendu obligatoire la dématérialisation des actes de certaines collectivités territoriales lors de leur transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité. Le Conseil accepte le projet de convention pour la télétransmission des actes de commande publique (Vote : à l'unanimité)

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- Concernant l'éventualité d'acquisition foncière d'environ 6000 m2 évoquée lors du conseil du 28 janvier 2019, le propriétaire ne souhaite pas donner suite pour le moment.

- Carte communale : évolution notoire de la législation. Un point important de cet article est que lorsqu'un propriétaire possède deux parcelles attenantes et que l'une d'elles n'est pas constructible, ou bien lorsqu'un administré a une habitation principale sur une parcelle non constructible, sous certaines conditions, l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant est désormais envisageable dans la zone pourtant non constructible. Cette évolution législative laisse donc une marge de manœuvre, sans passer par une révision (coûteuse) de la carte communale et ne concernerait pas les communes en PLU (plan local d'urbanisme). Dans un avenir proche, il est probable que les communautés de communes prendront la compétence de l'urbanisme à travers un PLU intercommunal, ce qui entraînera a priori une diminution sensible des zones constructibles.

- que le projet éolien à l'étude sur la commune peut paraître compromis car le Parc Régional du Marais Poitevin a émis un avis défavorable à ce projet. La procédure impose de constituer en ce début d'année un comité de suivi du projet, même si l'enquête d'utilité publique n'aura lieu a priori qu'au cours de l'année 2020, et un appel est donc fait à celles et ceux qui souhaitent en faire partie, sachant que le comité peut être composé de 10 à 12 personnes. Si cela vous intéresse, quelle que soit votre opinion, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie avant le 15 mars 2019.

- que l'association de pêche propose de financer un ponton en bois à l'aire de loisirs pour les personnes à mobilité réduite. Le Conseil donne un accord de principe. (Vote : à l'unanimité).

- Le Conseil décide de lancer un appel à candidature pour un emploi saisonnier d'agent technique, espace vert, permis poids lourd souhaité, du 6 mai au 27 septembre 2019, 35 h/semaine en CDD. Bien vouloir déposer votre candidature avec un CV auprès de la mairie avant le 22 mars 2019 à 12 h.

- Mr Le Maire fait part de la proposition de l'Association des Maires de France concernant l'appel à la mobilisation des maires de France contre l'antisémitisme. L'AMF appelle les maires à se mobiliser en plantant un arbre dans chaque commune de France symbolisant notre attachement aux principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'homme. Le Conseil préfère simplement condamner tout acte contre toutes les religions et communautés quelles qu'elles soient.

- Concernant l'accompagnement piscine de cet été, comme il est indiqué dans le flash info, un appel aux volontaires est effectué. Des jeunes de la commune qui souhaitent passer le BAFA pourraient bénéficier d'une aide financière restant à déterminer en fonction de leur participation.

Mr le Maire rappelle la date des Elections européennes : **Dimanche 26 mai 2019.**

Mr Le Maire informe que la mairie sera fermée le lundi 18 mars 2019 pour cause de formation des secrétaires.

Une permanence en mairie aura lieu le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h pour inscription sur les listes électorales uniquement.

Prochain conseil municipal le lundi 25 mars à 19 h 15, Ordre du jour : Vote du budget.

Commission des impôts directs le mardi 12 mars 2019 à 19 h.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 1^{er} mars 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 28 février 2019
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 mars 2019

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir de MOINARD David), RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas (absent en début de séance), MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume (absent en début de séance), THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de PEPIN Christelle) et HENRIET Christian, Maire

Excusés : Mme PEPIN Christelle (Pouvoir à David VALADE), Mr MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU)

Secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 13 (dont 2 pouvoirs)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2019.

Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

Vote des comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte pour l'année 2018 les comptes de gestion établis par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mr VIGUIER, concernant l'assainissement (12 voix pour et 1 abstention) et la Commune (12 voix pour et 1 abstention).

Vote des comptes administratifs 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte pour l'année 2018 les comptes administratifs concernant l'assainissement (11 voix pour et 1 abstention) et la Commune (11 voix pour et 1 abstention).

Vote des budgets primitifs 2019

- Assainissement

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 168 496 € 88. La section d'investissement s'établit à 71 500 € 00 (12 voix pour et 1 voix contre).

- Commune

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 935 294 € 54. La section d'investissement s'établit à 1 281 481 € 81 (12 voix pour et 1 abstention).

Achat des dictionnaires pour les futurs 6ème

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6ème un dictionnaire. Cette année, 11 élèves sont concernés. Il propose d'acheter ces dictionnaires à « BOURRELIER EDUCATION » pour un montant de 199 € 21 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

Participation financière pour un élève en classe ULIS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la participation financière d'un montant de 607 € 12 pour l'année 2018/2019 pour un élève de la commune placé par la MDPH en classe ULIS sur Fontenay-Le-Comte.

Demande de subvention de l'école de jeunes sapeurs-pompiers Sèvre Autize

Mr Le Maire informe que l'école de jeunes sapeurs-pompiers Sèvre Autize sollicite une subvention d'un montant de 150 € auprès des 20 communes couvertes par les 5 centres de secours que comporte l'école. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'école de jeunes sapeurs-pompiers Sèvre Autize concernant l'acquisition de matériel de formation.

Arrivée de Mr LELAURE Nicolas

Locatif au 43 Rue des Ecoles : Choix de l'artisan concernant les travaux de peinture

Mr LELAURE Nicolas présente les devis établis concernant les travaux de peinture du locatif. La commission bâtiments s'est rendue sur place afin de décider des travaux à effectuer et demande à l'Assemblée d'entériner le choix de la commission. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité retient la proposition de l'entreprise CHABIRAND Rodolphe pour un montant de 5 801 € 18 HT soit 6 381 € 30 TTC.

Prise en charge d'une partie des frais de formation BAFA piscine été

Mr Le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors d'un précédent conseil de participer éventuellement financièrement à l'aide au BAFA pour des jeunes personnes de la commune. Après vérification auprès des services concernés, il s'avère qu'il est possible de verser directement cette aide à l'organisme.

En contrepartie, le jeune devra effectuer bénévolement l'accompagnement à la piscine été (10 séances). A ce jour, une seule personne s'est portée volontaire. Un sondage va être distribué aux familles concernées afin d'évaluer le nombre potentiel d'inscriptions d'enfants et d'accompagnants.

ASA – Rétrocession d'un chemin à la commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'ASA de Maillezais avait proposé en 2007 la rétrocession du chemin référencé ZR 62 et ZR 136 au lieu-dit « Les Vounes », le Conseil Municipal avait décidé d'incorporer à la voirie rurale ce chemin par délibération du 03/07/2007. Il s'avère que les démarches pour finaliser le dossier n'ont pas été effectuées.

Aujourd'hui, l'ASA de Maillezais renouvelle sa demande et propose au Conseil Municipal d'incorporer le chemin cité ci-dessus dans la voirie communale. L'ASA prendra à sa charge les frais d'acte notarial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la rétrocession du chemin référencé ZR 62 (2 a 20 ca) et ZR 136 (27 a 90 ca) au lieu-dit « Les Vounes » ainsi que la prise en charge des frais d'acte notarial par l'ASA de Maillezais et décide de l'incorporer à la voirie rurale.

Arrivée de Mr PAIRAUD Guillaume

Proposition acquisition terrain d'une administrée

Mr Le Maire fait part de la demande d'une administrée souhaitant acquérir le terrain communal jouxtant sa parcelle (anciennement appelé passage piéton). Elle propose de prendre à sa charge les frais liés à cette acquisition. Le Conseil souhaite connaître les motivations concernant l'acquisition de ce terrain et propose à M. Le Maire de la rencontrer. La décision est reportée à un conseil ultérieur.

SIVOM : Réfections chemins

Mr André THEBAULT informe l'Assemblée que le Comité Syndical du SIVOM des Communes du Marais Sud Vendée a fait part de l'opération projetée par le Conseil Départemental pour l'entretien des routes de marais, il propose à chaque collectivité de recenser sur sa commune les routes départementales de marais les plus endommagées et les plus accidentogènes.

La commission voirie propose de retenir la RD 23 entre la sortie du village de Souil et le lieu-dit « Le Peu ».

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- Le vide grenier de l'APE aura lieu cette année devant l'école et dans les rues la jouxtant.
- De l'entretien obligatoire du bateau à chaine

Mr THEBAULT informe de la réfection du chemin des Cabanes.

Commission « Aménagement du grand port de Souil » : le mardi 2 avril 2019 à 9h en mairie.

Commission du personnel le mardi 9 avril 2019 à 19 h.

Prochain conseil municipal le lundi 15 avril 2019 à 19 h 15 (à confirmer)

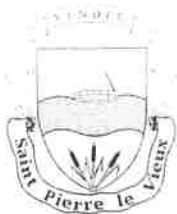
Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 29 mars 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 26 mars 2019

Le Maire,

Christian HENRIE





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 avril 2019

Etaients présents : Mmes BOUTET Christine, ROLLAND Christiane (Pouvoir de THEBAULT André), MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de PEPIN Christelle), HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, VALADE David (Pouvoir de RAVARD Alexandra) et HENRIET Christian, Maire

Excusés : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir à Sébastien GABORIAU), RAVARD Alexandra (Pouvoir à VALADE David), MM PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir à Christiane ROLLAND)

Secrétaire : Mr HENRIET Pierre

Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2019.

Voirie 2019 : Choix de l'entreprise

Décision reportée au prochain conseil municipal du 29 avril 2019, faute d'éléments suffisants parvenus
La commission se réunira le vendredi 19 avril 2019 à 9 h.

Réfection Chemin des Cabanes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que la commune prenne à sa charge la fourniture (cailloux) et que les agriculteurs de la commune qui se sont proposés, étendent cette marchandise bénévolement afin de remettre le chemin des Cabanes en état pour pouvoir accéder à leur parcelle.

Le Conseil Municipal, retient le devis établi par la SOTRAMAT de FONTENAY LE COMPTE pour un montant de 5 520 € HT soit 6 624 € TTC comprenant une remise en état par une niveleuse et un compactage. (Vote : à l'unanimité)

Toiture de l'église St Pierre : Avenant n° 2

Mr AUDOUIT Claude s'absente pendant les débats

Mr Le Maire présente un avenant n° 2 relatif à des travaux complémentaires de la toiture de l'Eglise de St Pierre concernant une plus-value sur la volige d'un montant de 4 599 € 63 HT soit 5 519 € 56 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant n° 2 (Vote : 10 voix pour 2 abstentions)

Recrutement d'un emploi saisonnier espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création du poste d'agent technique saisonnier pour les espaces verts pour une période de 4 mois ½ à compter du 6 mai 2019 avec une période d'essai de 15 jours (Vote : 12 voix pour – 1 abstention).

Proposition avancement de grade par promotion interne d'un adjoint administratif

Mr Le Maire Informe le Conseil qu'un agent a été nommé sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2019 lors de la Commission Administrative Paritaire du 28 février dernier du CDG de La Roche Sur Yon. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de créer le poste de rédacteur à compter du 1^{er} juin 2019 et de nommer l'agent (Vote : à l'unanimité).

Tableau des effectifs du personnel communal

Mr Le Maire propose de mettre à jour au 1^{er} juin 2019, le tableau des effectifs du personnel communal. Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel tel que présenté (Vote : à l'unanimité).

Proposition remboursement des frais kilométriques agents

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais kilométriques aux agents lorsque ces derniers sont amenés à effectuer des déplacements (réunions, formations...) avec leur véhicule personnel, durant leur temps de travail ou hors temps de travail, pour le compte de la mairie.

Le Conseil rappelle que le véhicule communal doit être proposé en priorité aux agents pour leurs déplacements dans la mesure où celui-ci est disponible (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- le 4 mai prochain à 11h sera présenté à l'école le concours LDH (Ligue des Droits de l'Homme) de la classe des CM,
- l'inauguration du Port de La Porte de l'Ile aura lieu le vendredi 7 juin à 17 h 30,
- que la liste des fournisseurs d'électricité sera consultable sur le site internet de la commune,
- que la cérémonie du 8 mai aura lieu à la mairie à 11h (rassemblement à 10 h 45),
- que l'Aire de Loisirs a été sollicitée pour l'organisation de mariages et qu'il est demandé la privatisation d'un espace plus grand que le préau. Le Conseil souhaite que l'on se cantonne à l'organisation actuelle,
- que le Pont de la Chaignée a encore été endommagé. La dimension, par rapport aux engins agricoles, demande une étude approfondie, ainsi que pour le pont situé Chemin du Gros Coin à Souil,
- que la responsable de la boulangerie « Maison Coirier » a informé la mairie qu'elle n'avait plus d'employée pour tenir le dépôt de pain à Souil. Un appel à candidature a été lancé.

Finalisation des travaux de la salle des fêtes : Mr LELAURE Nicolas informe le Conseil que le coût des travaux à reprendre seront compensés notamment par la retenue légale sur l'entreprise défaillante. La commission bâtiments va se réunir avec l'Architecte.

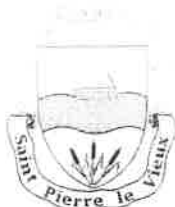
Projet Eolien : Contrairement à ce qui est écrit dans un tract édité localement, il est faux d'écrire que « ce genre de projet ne peut se faire sans autorisation municipale ». Des exemples de projets éoliens ayant abouti ont été portés à la connaissance des conseillers, alors que les avis des conseils municipaux étaient négatifs.

Prochain conseil municipal le lundi 29 avril 2019 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 avril 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 16 avril 2019
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 avril 2019

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, ROLLAND Christiane, MM GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir de Mme BOUTET Christine), VALADE David (Pouvoir de PEPIN Christelle) et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de HENRIET Pierre)

Excusés : Mmes BOUTET Christine (Pouvoir à Mr THEBAULT), PEPIN Christelle (Pouvoir à Mr VALADE David), RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MESSÉ Alain, MOINARD David

Secrétaire : Mr LELAURE Nicolas

Votants : 11 (dont 3 pouvoirs)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2019.

Voirie 2019 : Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité), confirme le choix de la commission des ouvertures de plis et retient l'entreprise COLAS CO de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 333 832 € HT soit 400 598 € 40 TTC comprenant la tranche ferme et les tranches optionnelles 1 et 2 avec un début des travaux pour le 3 juin prochain, la tranche optionnelle étant dépendante de l'octroi des subventions demandées.

Tarif piscine été 2019

Le Conseil municipal renouvelle l'organisation des séances de piscine cet été (piscine Océanide de Fontenay Le Comte) pour les enfants de la commune âgés de 6 à 12 ans et reconduit la participation des familles au tarif de 3 € 40 le tarif de la séance avec un minimum de 2 séances par enfant (vote à l'unanimité).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- la population sera invitée par le biais du flash info à l'inauguration du sentier piétonnier de La Porte de L'Ile le vendredi 7 juin à 17 h 30
- un flash info est programmé avant fin mai
- la fête de la musique aura lieu à l'aire de loisirs le samedi 22 juin 2019
- la fête des écoles aura lieu à l'aire de loisirs le dimanche 30 juin 2019

Prochain conseil municipal : date à déterminer

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 3 mai 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 30 avril 2019

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 juin 2019

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir de BOUTET Christine), RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de MESSÉ Alain), GABORIAU Sébastien, THEBAULT André (Pouvoir de LELAURE Nicolas), VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de HENRIET Pierre)

Excusés : Mmes BOUTET Christine (Pouvoir à Mme PEPIN Christelle), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas (Pouvoir à THEBAULT André), MESSÉ Alain (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude), MOINARD David, PAIRAUD Guillaume

Secrétaire : Mme METEAU Delphine

Votants : 13 (dont 4 pouvoirs)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2019

Mr Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour 2 points :

Une demande d'avis pour l'extension d'un bâtiment agricole et une mission de suivi du traitement des archives. Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour ces deux points.

Agrandissement d'un bâtiment agricole

Mr GABORIAU Sébastien ne participe pas aux débats et quitte la salle.

Mr Le Maire fait part de la demande du GAEC GABORIAU-OUVRARD concernant l'agrandissement d'un bâtiment afin d'augmenter et de rassembler tous les animaux sur un même lieu. Ce dossier est non soumis à enquête publique car le nombre d'animaux est inférieur à 400. Pour effectuer cette demande auprès des autorités compétentes il est demandé l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur cette demande d'agrandissement.

Mission de suivi du traitement des archives communales

Mr le Maire présente un devis du Centre de Gestion concernant une mission de suivi du traitement des archives produites depuis 2019, mise à jour de l'inventaire et réalisation des éliminations réglementaires. Le montant de cette mission s'élève à 1 150 € pour 5 jours, travaux réalisés en 2021.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Aménagement du Port de Souil : demande de subvention « Contrats Territoires-Région 2020 »

Mr le Maire rappelle que le Conseil a accepté le 25 février 2019 le projet établi par l'Architecte FrênEsis sans l'option passerelle soit un montant total estimé de travaux à 46 000 € 00 HT.

Une subvention de 30 000 € est demandée dans le cadre du CTR (Contrats Territoires-Région 2020).

Le Conseil accepte à l'unanimité de demander la subvention de 30 000 € dans le cadre du CTR 2020.

Proposition d'accord local de répartition des représentants communautaires en vue des échéances électorales de mars 2020

Mr le Maire explique que la loi prévoit que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est arrêté par le Préfet au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède ces élections.

Mr le Maire explique qu'il est souhaitable que les petites communes conservent une représentation suffisante au sein du Conseil de Communauté dans le cadre d'un accord local qui serait le suivant :

chaque commune dispose d'au moins un siège (siège de droit), aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges et les sièges seront répartis en fonction de la population municipale de chaque commune telle qu'elle résulte du dernier recensement. Soit un nombre de 38 sièges maximal (au lieu de 31) pouvant être attribués au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Le Conseil municipal accepte de fixer le nombre de sièges attribué à chaque commune membre pour la recomposition du Conseil communautaire lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux (Vote : 10 voix pour et 3 abstentions). Ces éléments sont consultables en mairie.

Durée de l'amortissement de la subvention concernant l'assainissement collectif

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions du budget commune vers le budget assainissement doivent être amortis sur 15 ans maximum à partir de 2020.

Il rappelle que le budget commune a versé vers le budget annexe assainissement en 2018 puis en 2019 la somme totale de 80 0000 €. Il est proposé de les amortir sur 15 ans soit un montant d'amortissement de 5 333,33 € par an. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Décision modificative régularisation titre sur exercice antérieur

Le Centre des Finances de FONTENAY LE COMTE nous fait savoir qu'il a omis de nous faire établir une régularisation de titre [dotation moins élevée que prévue (produit fiscal 2018 des taxes directes locales)]. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 2 144 € pour régulariser la situation. Le Conseil accepte la décision modificative (Vote : 10 voix pour 3 abstentions).

Décision modificative régularisation amortissement effacements des réseaux

Le Centre des Finances de FONTENAY LE COMTE nous fait savoir qu'il a omis d'inclure l'amortissement des effacements de réseaux réalisés en 2018.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'effectuer un crédit supplémentaire pour effectuer la régularisation d'un montant de 8 117 € 86. Le Conseil accepte la décision modificative (Vote : 10 voix pour 2 abstentions 1 voix contre).

Demande de subvention de la protection civile

Mr Le Maire fait part de la demande de subvention de la protection civile.

Le projet pour l'année 2019 est le remplacement d'une partie des radios pour un montant de 1 860 € et l'équipement des bénévoles d'une nouvelle tenue de la Protection Civile. Ce renouvellement, décidé par la Fédération Nationale de la Protection Civile, sera fait progressivement. Cependant le coût pour l'année 2019 est estimé à 1 900 €. Le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 150 € à la protection civile. (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Enquête publique relative à la demande présentée par le gérant de l'EARL LA DAVIERE

Mr le Maire présente un dossier de demande d'autorisation pour un élevage de volailles, en augmentation de 76 800 poulets standard, dans les bâtiments existants, au lieu dit « La Davière » sur le territoire de la commune du Boupère. A l'issue du délai de deux mois, l'autorité environnementale n'a pas émis d'avis. Ce dernier est donc réputé sans observation à compter du 14 février 2019.

Un avis favorable a été émis par l'Agence Régionale de Santé le 13 mars 2019. L'enquête publique se déroule du jeudi 9 mai 2019 à partir de 14h au mercredi 12 juin 2019 jusqu'à 12h30 inclus. La commune de St Pierre le Vieux est concernée par l'épandage des effluents de l'élevage. Le Conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier. (Vote : 9 voix pour 1 abstention 3 voix contre)

Enquête publique SAS EOLIS GALERNE, Parc Eolien de XANTON-NORD comprenant 5 Eoliennes

Mr Le Maire présente la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter le parc éolien Xanton-Nord sur le territoire de la Commune de Xanton-Chassenon de SAS EOLIS GALERNE. Cette installation est soumise à autorisation pour la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées et nécessite l'organisation d'une enquête publique. Cette enquête publique se déroule du lundi 27 mai au vendredi 28 juin 2019, en mairies de Xanton-Chassenon et St Hilaire des Loges.

La commune est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation. En conséquence le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande. Vote du Conseil Municipal après délibération : 3 voix favorables au projet ; 3 voix avis défavorables au projet et 7 abstentions.

Participation des familles pour le transport scolaire 2019-2020

Mr Le Maire rappelle qu'à ce jour il n'y a pas de participation financière des familles au transport scolaire pour les élèves du primaire, celui-ci est totalement gratuit. Coût pour la commune pour l'année scolaire 2017-2018 : 2 346 € 05 (2 674 € 10 - 328 € 05 subvention du Département).

Avec la prise de la compétence « transport » par la Région des Pays de la Loire une harmonisation des 5 départements a été décidée. Il en ressort à compter de l'année prochaine 2019-2020 les modifications suivantes : Le forfait annuel sera de 110 € par enfant transporté, gratuité à partir du 3^{ème} enfant transporté et non plus scolarisé, paiement obligatoire par les familles au moment de l'inscription sur internet, pénalité pour les retards d'inscription de 20 € par enfant.

Etant donné l'obligation faite du paiement par les familles au moment de l'inscription de l'enfant au transport scolaire, le conseil peut (ou non) décider du remboursement total ou partiel en fin d'année scolaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB. Le Conseil décide de rembourser l'intégralité du forfait annuel de 110 € par enfant à la fin de l'année scolaire, sur présentation de la facture acquittée, hors pénalité de retard de 20 €.(Vote : à l'unanimité).

Sydev : Travaux neufs d'éclairage au lieu dit « Le Breuil »

Mr le Maire présente l'étude du Sydev concernant les travaux neufs d'éclairage au Breuil.

Le montant des travaux s'élève à 3 243 € 00 HT, la participation financière pour la commune est de 2 270 € 00 HT. Le Conseil accepte la proposition du Sydev. (Vote : 9 voix pour 2 abstentions 2 voix contre)

Demande d'acquisition d'une parcelle communale par des administrés

Suite à une demande complémentaire du Conseil, Mr Le Maire et le 1^{er} adjoint se sont rendus sur place à Chalais. Ils exposent la situation. Le Conseil souhaite que l'avis soit demandé aux riverains jouxant cette parcelle. (Vote : à l'unanimité)

Lancement de la campagne de recensement de la population 2020

Mr le Maire informe que le recensement de la population aura lieu sur la commune du jeudi 16 janvier 2020 au samedi 15 février 2020. Il faut désigner avant le 15 juin 2019 un coordonnateur communal. Le Conseil nomme Mme Christiane ROLLAND. (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- qu'une réunion CCAS aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 19h pour l'organisation du goûter des aînés.
- que la fête de la musique aura lieu le samedi 22 juin 2019 à partir de 19h30 à l'aire de loisirs, deux groupes seront présents : la Banda de Fontenay le Comte, The Pictones (Rock) sans oublier le karaoké.

Mr le Maire fait le point sur les travaux de la salle des fêtes. Il propose de faire appel à un huissier pour constater toutes les malfaçons.

Mr THEBAULT André fait le point sur les travaux de voirie qui débiteront le 17 juin prochain. La circulation sur la Rue de St Pierre sera perturbée du 17 juin au 5 août, déviation par la RD 15 et RD 148.

Prochain conseil municipal : 4 juillet 2019 à 19 h15, présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise par Mr Jean-Claude RICHARD, Président.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 juin 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 7 juin 2019

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 juillet 2019

Etaient présents : Mmes RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de PAIRAUD Guillaume), MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André (Pouvoir de LELAURE Nicolas), VALADE David (Pouvoir à Mme PEPIN Christelle) et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de HENRIET Pierre)

Excusés : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir à Mr VALADE), MM GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas (Pouvoir à THEBAULT André), PAIRAUD Guillaume (Pouvoir à Claude AUDOUIT)

Secrétaire : Mr MOINARD David

Votants : 12 (dont 4 pouvoirs)

Présentation du rapport d'activités 2018 de la CCVSA par Mr RICHARD Jean-Claude, Président

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2019

Proposition validation RPQS 2018

Mr Le Maire informe qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2018 a été réalisé et doit être présenté à l'assemblée délibérante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte avec 9 voix pour et 3 abstentions le RPQS 2018.

Proposition comité de pilotage RGPD

Afin de s'organiser dans la mise en conformité suite au règlement général européen de protection des données, il est nécessaire de créer un comité de pilotage. Ce dernier coordonne la démarche, l'anime et prépare les projets d'actions nécessaires. Ce comité de pilotage est composé d'élus et d'agents ainsi que du délégué à la protection des données. Le Conseil Municipal désigne et adopte le comité de pilotage (9 voix pour et 3 abstentions). Celui-ci est consultable en mairie.

Point sur la demande d'acquisition d'une parcelle communale par des administrés

Suite à la demande d'acquisition d'un second administré pour une petite partie de la parcelle concernée, en accord avec les premiers à priori, le dossier est reporté au prochain Conseil Municipal en attente d'une demande officielle, celle-ci étant actuellement verbale.

Point sur la situation de la boulangerie (renouvellement bail)

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il va falloir réfléchir sur le renouvellement ou non du bail dérogatoire d'un an avec la SARL Magali et Dany COIRIER de MAILLÉ à compter du 1er janvier 2020.

Le conseil souhaite faire savoir que suite à des remontées d'administrés, le service est actuellement insatisfaisant (trop peu d'ouverture, peu de marchandises). Le conseil se pose des questions sur la suite à donner.

Réponse du département : demande de limitation de vitesse au Peux

Mr Le Maire informe que suite à la relance du 29 janvier 2019 de demande de limitation de vitesse dans la traverse du Peu, le Conseil Départemental donne un avis favorable à la mise en place d'une limitation de vitesse à 50 km/h mais souhaite des aménagements au niveau des voies communales du Peux au nord et au sud de la RD 23. Un courrier va être transmis aux administrés concernés leur informant d'une réunion à la rentrée.

Suite à donner au projet SMARTGRID (SyDEV)

Mr le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé de mettre en place par le SyDEV un matériel qui permettait une meilleure gestion des consommations de chauffage à l'école pris en charge à 100 % par le SyDEV.

Aujourd'hui, ce service peut être poursuivi par la commune à ses frais avec un abonnement de 60 € par mois qui permettra de consulter les données de consommation ainsi que de modifier les plages de chauffe.

Le Conseil après en avoir délibéré fait le choix de renoncer au service et de mettre à la place un programmeur (à l'unanimité).

Animation CCAS d'automne

Mr Le Maire informe que les membres du CCAS se sont réunis et à l'unanimité retiennent la date du dimanche 13 octobre 2019 pour la festivité annuelle. Un repas à thème a été retenu, les membres souhaitent une animation musicale réalisée en interne.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- de la prise de contact avec un huissier concernant les malfaçons de la salle des fêtes
- de demande de pancartage de chambres d'hôtes et gîtes complémentaires. Le Conseil valide les demandes (8 voix pour – 1 voix contre – 2 abstentions).
- La lutte collective contre les rats, les souris et les taupes sera reconduite cette année. Les bons de commandes sont disponibles à l'accueil, la date limite pour les commandes est fixée au 14/09/19 en mairie.
- un second groupe de musique sollicite la salle pour ses répétitions. Mr Le Maire va contacter les 2 groupes afin de s'organiser. Dans tous les cas, une convention de mise à disposition gratuite va être mise en place accompagnée d'une attestation d'assurances.
- qu'une personne va intervenir en renfort au secrétariat de la mairie cet été (10h/semaine) (à l'unanimité)
- qu'un cendrier va être installé à l'aire de loisirs
- des problèmes d'incivilité, des adolescents sautent du pont à l'aire de loisirs. Il est intervenu plusieurs fois, il n'hésitera pas à contacter la gendarmerie en cas de récidive. Mme RAVARD propose que les parents soient avertis de l'attitude de leurs enfants.
- de la fin de contrat de location avec Mme LORIT concernant le parking à côté de l'aire de loisirs au 31/12/2019. Les propriétaires sont contactés pour envisager une solution pérenne.

Mr le Maire remercie tous les bénévoles et participants qui ont œuvré au bon fonctionnement de la fête de la musique et de la fête des écoles, deux belles réussites.

Mr AUDOUIT souhaite connaître les propriétaires ayant accepté l'étude d'une implantation d'éolienne sur leur terrain. Mr Le Maire fait savoir que cette information n'a pas été communiquée en mairie et que ce qui peut être dit n'est qu'officieux.

Mme RAVARD informe que des chiens sont fréquemment en divagation sur la commune, les propriétaires sont connus.

Mr MESSÉ informe qu'il a remarqué un dysfonctionnement au niveau d'internet et des chaînes télévisées.

Mr THEBAULT informe que

- Les travaux concernant le chemin des Cabanes (réfection en sable et diminution de la largeur à 4 mètres) peuvent être pris en charge par le SIVOM
- Les travaux de voirie se passent bien, les bordures devraient être terminées cette fin de semaine
- La CCVSA demande que la mairie transmette un courrier aux agriculteurs irrigants de la commune afin de leur demander de rendre visible leur bouche d'irrigation lorsque les agents de la CC passent pour broyer les voies.

Mme ROLLAND demande à ce que la fosse de l'aire de loisirs soit vidée, il y avait de fortes odeurs aux dernières manifestations. Cela ne signifie pas forcément que la fosse soit pleine.

Prochain conseil municipal : à déterminer

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 8 juillet 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 5 juillet 2019

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 septembre 2019

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir de MOINARD David), PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOIT Claude, GABORIAU Sébastien, MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir de LELAURE Nicolas), VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de HENRIET Pierre)

Excusés : MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas (Pouvoir à THEBAULT André), MOINARD David (Pouvoir à METEAU Delphine).

Secrétaire : Mr PAIRAUD Guillaume

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

En amont du Conseil, présentation du projet Eolien par Mr Louis GACHENOT et Mme Emilie FOURGEAUD

Le dossier présenté lors de la réunion est consultable en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2019

Borne incendie « Le Pontreau »

Mr Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu sur site puis en mairie pour étudier la possibilité de mettre en place une borne incendie sur la réserve d'eau de St Pierre. Cette étude a été complexe, la situation de pression du réseau étant très variable toute l'année. Il est proposé l'installation d'une borne de type irrigation avec raccordement de type pompier à l'angle de la D15 et du chemin du Pontreau pour un coût de 6 000 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Communauté de Communes Vendée Sèvre Autises : modification des statuts

Mr Le Maire expose que la CCVSA vient de lui notifier la délibération du 8 juillet 2019 portant mise à jour de ses statuts pour prendre les compétences « assainissement des eaux usées » et « action sociale », inscrire la compétence « eau » parmi les compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020 et modifier les compétences relatives aux « aires d'accueil des gens du voyage » et aux « Maisons de Service Au Public (MSAP) » qui ont été modifiées par le législateur. Le conseil accepte la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autise. (Vote : 10 voix pour 5 abstentions)

Conseil Régional : Avenant transport scolaire

Mr Le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences du transport scolaire de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée.. Le Conseil accepte à l'unanimité cet avenant.

Restauration de 3 registres d'état civil

Mr le Maire informe que 3 registres d'état civil ont été confiés aux archives départementales afin d'établir un devis de restauration. La proposition s'élève à 1 512 € 40 HT. Le département subventionne à hauteur de 30% soit 453 € 72, reste à charge pour la commune 1 058 € 68. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Vendée Habitat : proposition vente HLM

Mr Le Maire informe que Vendée Habitat est propriétaire de 11 logements sur la commune et souhaiterait proposer en 2019, une accession à la propriété aux locataires de la résidence suivante : Résidence Grand' Maison, Rue St Pierre à La Porte de l'Île, soit 3 logements. Vendée Habitat sollicite l'avis du conseil municipal. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande (Vote : 12 voix pour 3 abstentions)

Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED 2019

Mr Le Maire fait part d'une demande de l'Inspection Académique demandant à la municipalité de participer aux frais de fonctionnement du RASED 2019 (Réseau d'aide aux élèves en difficultés) à hauteur d'un euro par enfant scolarisé sur le compte de la Mairie de Fontenay-le-Comte. Le Conseil refuse à l'unanimité.

Parking aire de loisirs

Mr Le Maire fait part du courrier des propriétaires de la parcelle servant de parking pour l'aire de loisirs stipulant leur mécontentement concernant l'installation d'une clôture délimitant la zone de parking. Ils exigent la remise en état de la parcelle dans les plus brefs délais pour leur permettre de la relouer en totalité suite à la cessation d'activité du fermier actuel. Le Conseil décide d'enlever cette clôture et d'en informer les propriétaires. Une solution alternative a été trouvée pour la saison prochaine, mais il est fait appel aux services préfectoraux concernant la parcelle qui servait jusqu'alors de parking et semblait la plus sécuritaire.

Chemin communal à Chalais

Mr le Maire fait part des réponses reçues suite à l'enquête auprès des riverains concernant la possibilité à Mr MAZURIER et Mme HUGUET d'acquérir le chemin communal à Chalais situé au 9 Impasse des Prés.

Mr PERAUD Daniel se porte acquéreur pour la partie haute du chemin et Mr MAZURIER et Mme HUGUET la partie basse. Le Conseil accepte cette proposition. (Vote : 7 voix pour 5 voix contre 3 abstentions)

Programme voirie 2020 SIVOM

Mr THEBAULT André présente une proposition concernant la réfection du chemin des cabanes. Le montant des travaux s'élève à 15 382 € 50 ou 10 482 € 50 sans la fourniture de terre végétale. Cette proposition sera présentée à la prochaine réunion du SIVOM.

Il est également proposé de mettre en enrobé une partie du chemin jusqu'au virage pour éviter la poussière sur l'habitation. Mr GABORIAU Sébastien suggère que les barrières pour fermer le chemin en cas d'intempéries soient installées avant la fin de l'année.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- que la commune est toujours en attente du rapport de l'huissier suite à la visite de la salle des fêtes du 16 juillet dernier concernant les malfaçons de l'extension,
- qu'il serait souhaitable d'installer un rideau à la fenêtre dans la cuisine. Des devis vont être demandés.
- que l'expert de l'assurance se déplace le 11/09 à la salle des fêtes et à l'église de Chalais pour les toitures.
- que la Boulangerie COIRIER a expliqué au maire que le dépôt de pain à Souil n'est pas rentable. Le contrat de la vendeuse se terminant, a priori, fin septembre, l'avenir de ce dépôt est compromis. Le Conseil souhaite lancer un appel à candidature pour la reprise de la boulangerie, l'installation d'une machine à pain, voire deux, sera également à l'étude.
- qu'une réunion a eu lieu le 6 septembre avec tous les riverains des bas de St Pierre concernant la mise en sécurité du carrefour du peux. Plusieurs solutions sont envisagées. Une rencontre aura lieu avec l'Agence Routière et Mr BON le 26 septembre pour étudier toutes les propositions, notamment le passage à 50 km/h du lieu dit le Peu jusqu'au pont de l'Aire de Loisirs,
- que suite à la demande d'un arrêt bus au lieu dit le Chail, une demande auprès du Département a été faite Pour limiter la vitesse à 70km/h sur cette portion de RD 15, au lieu de 80km/h.
- qu'il est souhaitable de limiter la Rue St Pierre à La Porte de l'Ile à 30 km/h au niveau des chicanes,
- que plusieurs administrés sont mécontents de la nouvelle chicane, Rue St Pierre à la Porte de l'Ile qui est selon eux trop étroite et qu'il est très difficile pour les engins agricoles de circuler, le problème sera évoqué à la prochaine réunion de chantier qui aura lieu le mercredi 11 septembre 2019.
- qu'il serait souhaitable d'étudier le déplacement de l'affichage à La Porte de l'Ile, ce point sera à l'ordre du jour la prochaine commission voirie.
- qu'il serait souhaitable d'étudier l'installation d'un éclairage au sentier de La Porte de l'Ile, ce point sera à l'ordre du jour la prochaine commission voirie.
- que l'association des coucous de St Pierre, Aéromodélisme, a déposé une déclaration préalable pour la pose d'un modulaire sur leur terrain, le service instructeur de l'ADS a émis un avis défavorable à cette demande mais Mr Le Maire a émis un avis favorable à cette installation pour le bon fonctionnement de l'association, les aménagements étant limités et déplaçables.
- qu'une page Facebook a été créée : Saint Pierre News. On y trouve l'actualité de notre commune et parfois de son environnement proche.

- que le prochain stage de musique organisée par l'école de musique de la CCVSA aura lieu les 21 et 22 octobre à l'école du Marais Mouillé à Souil,
- que le repas des aînés aura lieu le dimanche 13 octobre à la salle des fêtes et que les invitations sont en cours de distribution,
- qu'il faudrait prévoir une commission animation pour la préparation du bulletin municipal 2019
- que les journées du patrimoine auront lieu les 21 et 22 septembre prochain, le sculpteur Bruno MINGUET exposera à l'église de Chalais,

Mr THEBAULT André fait part de la demande d'un administré pour la pose d'une plaque devant son entrée pour faciliter l'accès à son habitation, l'administré prendrait à sa charge cet aménagement. Le Conseil se demande si cette solution peut être dangereuse pour les vélos. La commission voirie se rendra donc sur place.

Mr MESSÉ Alain demande que soit noté sur les conventions de location de l'aire de loisirs l'interdiction de stationner des véhicules sur le terrain. C'est déjà le cas, mais il est proposé que cet article soit plus visible, les véhicules ne devant entrer que pour amener du matériel.

Mr MESSE Alain informe de la vitesse excessive des véhicules devant chez lui notamment lors des dépassements. Mr AUDOUIT Claude informe du même problème de vitesse sur le chemin du moulin à Souil. Le Conseil propose la création d'une ligne blanche continue afin d'interdire ces dépassements sur la RD 23 à Villeneuve et Chemin du Moulin à Souil. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine commission voirie.

Mme PEPIN Christelle fait part du mauvais entretien des abords de la mairie.

Mr AUDOUIT Claude informe :

- qu'un administré signale un problème de flaques d'eau devant son entrée de garage, ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine commission voirie.
- que l'employé municipal circule avec une mini pelle sur la route alors que cela est strictement interdit et dangereux. La remarque est prise en compte.
- qu'il a vu le saisonnier debout dans la benne du tracteur pour arroser les fleurs sur la RD 23. Le maire a également constaté et informé les employés de se conformer à de meilleures pratiques, sa responsabilité étant pleinement engagée.
- qu'il a vu pour la 3^{ème} fois l'employé communal et le saisonnier intervenir sur l'évacuation des toilettes de la mairie. C'est la 3^{ème} reprise sur les mêmes travaux, faire casser et refaire.
- qu'il a appris qu'il y avait eu un problème dans l'église de Chalais avec la corde et la cloche. « Nous pourrions être mis au courant de la même façon qu'on nous informe quand il y a un problème à l'aire de loisirs ! » Le maire en a effectivement été informé depuis le conseil précédent et a estimé que cela pouvait attendre le prochain conseil.
- qu'il trouve inadmissible que Mr THEBAULT ait pu tenir des propos injurieux à son encontre lors de la séance de conseil du 3 juin dernier et déplore que M. Le Maire ne soit pas intervenu. Qu'il a envoyé un mail aux conseillers suite à la séance du 3 juin exception faite à M. THEBAULT. Mr Le Maire est intervenu et a répondu en substance que chacun est responsable de son comportement.

Prochain conseil municipal : à déterminer

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 13 septembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 12 septembre 2019
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Octobre 2019

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Excusés : Mmes BOUTET Christine (Pouvoir à Mr THEBAULT André), PEPIN Christelle (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), RAVARD Alexandra (Pouvoir à Mr VALADE David), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), PAIRAUD Guillaume

Secrétaire : Mr LELAURE Nicolas

Votants : 14

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2019

SAUR : Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

M. le Maire propose une reconduction des tarifs pour 2020, sans augmentation.

Le conseil émet un vote favorable (12 voix pour – 1 abstention – 1 voix contre).

Taxe d'aménagement et abri de jardin 2020

Mr Le Maire informe que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil Municipal du 10 octobre 2014 (2014-10-03) a délibéré pour une exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable et a décidé le maintien sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 1 %. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration et le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1%.

Proposition modification emplacements d'affichage

Mr le Maire informe que la Préfecture de La Vendée a informé la Municipalité de la possibilité de modifier les emplacements d'affichage pour les élections, de toute évidence suite à de nombreuses remontées des mairies concernant les problématiques d'affichage des précédentes élections. Il rappelle le caractère obligatoire d'emplacements d'affichage simplement à côté de bureaux de vote. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré maintient uniquement l'emplacement d'affichage au Bourg pour les élections.

Concernant l'affichage de La Porte de L'Ile, la niche dans le mur va être conservée suite à l'accord verbal avec les nouveaux propriétaires. Mr Claude AUDOUIT va se rendre sur place afin d'évaluer la teneur des travaux pour une remise en état du mur, ne devant plus recevoir aucun affichage.

CCVSA : Convention participation financière étude transfert compétence assainissement

Mr Le Maire informe que la CCVSA ne disposant pas de l'intégralité de la compétence « assainissement et eau », elle a fait appel à un cabinet afin d'établir une étude. Lors du dernier conseil de communauté, le principe de financement de l'étude a été validé. Pour la commune de St Pierre Le Vieux, la participation financière s'élève à 2 201 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré a validé la somme de 2 201 € pour les frais d'études au transfert de la compétence assainissement collectif et eaux pluviales à la CCVSA (12 voix pour – 1 abstention – 1 voix contre).

Budget Commune : DM participation financière étude transfert compétence assainissement

Mr Le Maire explique que suite à la validation de la convention de participation financière de l'étude pour le transfert de la compétence assainissement à la CCVSA, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits sur le budget commune. Cette dépense d'un montant de 2 201 € a été soustraite de l'opération sentier pédestre (13 voix pour – 1 abstention).

CCVSA : Avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 conclu entre la CCVSA et les communes membres de l'intercommunalité et le Département va être

mis en place. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 (6 voix pour – 5 abstention – 3 voix contre).

Proposition déplacement abri bus du lieu-dit Le Pontreau vers Le Chail

Mr le Maire fait part de la demande d'une administré souhaitant l'installation d'un abri bus suite à la création du point d'arrêt de bus pour ses enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la pose d'un abri bus et de prendre contact avec la Région afin de savoir s'il existe des subventions ainsi que de conclure une convention avec la propriétaire pour la pose de l'abri sur le domaine privé à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

Proposition déclassement passage communal Chalais

Mr Le Maire rappelle que des administrés souhaitent acquérir pour des raisons de facilités d'entretien le passage communal très peu usité longeant leurs propriétés. Il rappelle qu'un sondage a été réalisé auprès des administrés jouxtant cette parcelle et qu'à ce jour il n'y a pas eu de retour négatif.

Mr Le Maire précise qu'après renseignements pris auprès du notaire Me SICLON de MAILLEZAIS, il est nécessaire de déclasser ledit chemin du domaine public vers le domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le déclassement du passage communal du domaine public en domaine privé (8 voix pour – 3 abstentions – 3 voix contre).

Proposition prix de vente passage communal Chalais

Le conseil municipal ayant accepté de déclasser le passage communal du domaine public en domaine privé, Mr Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de cession de ce dernier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que les frais notaires + géomètre seront à la charge des acquéreurs et suite à diverses propositions, propose la cession à 20 € le m² (7 voix pour – 3 abstentions – 4 voix contre).

Point situation boulangerie

Mr Le Maire rappelle qu'il avait été évoqué en séance de juillet 2019 une inquiétude sur le devenir du commerce (peu de marchandises, trop peu d'ouverture du magasin) et avait alerté les gérants par courrier le 9 juillet 2019 de l'inquiétude des membres du Conseil Municipal. Il informe que Mme COIRIER l'a averti verbalement de son souhait de ne pas reconduire le bail en 2020 et de la fermeture dès ce mois d'octobre.

Il informe qu'il a aussi reçu un commercial pour l'étude de l'installation de 2 machines à pains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (11 voix pour – 2 abstentions – 1 voix contre), souhaite qu'il soit fait 2 propositions aux boulangers de Maillé :

- Stopper le bail dès le 31 octobre afin de récupérer les clefs et faire un état des lieux pour faire visiter les locaux à d'éventuels repreneurs (une négociation est en cours).
- Leur proposer de libérer les locaux au 31/10/19 mais de conserver le remplissage de la machine à pains jusqu'au 31/12/19 pour 10 €/mois pour chacun des deux mois de l'année civile restant.

Questions et informations diverses

Mr THEBAULT André fait un bilan la commission voirie du 21/09/19.

Mr Le Maire informe :

- que la municipalité de VIX sollicite le prêt du tivol de la commune pour leur marché de Noël le 15/12/19 mais celui-ci étant endommagé, une réponse négative va leur être apportée.
- que les dossiers fissures (catastrophes naturelles) peuvent être déposés en mairie jusqu'au 31/03/2020
- que la limitation de vitesse au lieu-dit Le Peu est en cours de réflexion à l'Agence routière avec prise en compte des propositions émises lors de la réunion de concertation avec les administrés du secteur géographique.
- que le comité de suivi éolien a été réuni, le dossier va être remis en Préfecture, une réponse est attendue aux alentours de novembre 2020

- que, suite à un courrier des services préfectoraux, une nouvelle demande va être transmise aux propriétaires pour l'acquisition ou location d'une partie de la parcelle en vue de réaliser un parking pour l'aire de loisirs « Yvon Thibaudeau »
- qu'un courrier va être transmis au maçon ayant réalisé les travaux de la salle des fêtes pour remise en état des malfaçons. Le rapport de l'huissier est toujours en attente.
- qu'un point financier a été réalisé avec le receveur municipal
- que le sénateur Bruno RETAILLEAU sera présent vendredi 25 octobre à partir de 14h15 à la petite salle de réunion
- que les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 11 h à la salle des fêtes

Mr Claude AUDOUIT informe

- que les lierres de la salle de l'Amicale laïque empiètent sur le trottoir. L'Amicale va faire le nécessaire prochainement.
- que la haie à l'entrée de Souil en venant de Fontenay Le Comte empêche la visibilité du panneau. Un courrier va être transmis au propriétaire de la haie.

Mr David MOINARD demande si la prestation de l'entretien des espaces verts par une entreprise extérieure est toujours d'actualité, la CCVSA ne réalisant plus cette prestation. En cours de réflexion : c'est effectivement une solution à envisager.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu sur la Place des Anciens Combattants à 11h30. Rassemblement à 11h15.

Prochain conseil municipal : lundi 28 octobre 2019 à 19h15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 25 octobre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 22 octobre 2019

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Octobre 2019

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, MESSÉ Alain, THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de PEPIN Christelle) et HENRIET Christian (Pouvoir de HENRIET Pierre), Maire

Excusés : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir à Mr VALADE David, MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas, MOINARD David et PAIRAUD Guillaume.

Secrétaire : Mme RAVARD Alexandra

Votants : 11 dont 2 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2019

Budget communal : Propositions d'emprunts

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un point sur le budget avec le percepteur, étant donné le délai pour les subventions à rentrer (41000 €) + 15000€ « amendes de police » demandées, il est nécessaire de réaliser un emprunt, non pas de 150000€ comme inscrit au budget, mais 100000€, qu'il sera possible de rembourser ou non par anticipation selon la volonté future du conseil, notre percepteur ne le conseillant pas au vu des taux très bas actuels.

Suite aux propositions demandées au Crédit Mutuel Océan, au Crédit Agricole et à La Poste, Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'effectuer un emprunt d'un montant de 100 000 € sur 15 ans, sur budget communal, pour le paiement des travaux de voirie 2019 et retient la proposition du Crédit Agricole sur 15 ans aux taux de 0,54 %, mensualités de 1 736 € 20 trimestrielles + frais de dossier de 200 €. Un point sera fait sur les emprunts en cours.

Décisions modificatives budget communal

Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) de l'investissement chapitre 23 « constructions » vers le chapitre 21 « matériel de bureau » pour un montant de 1 000 €. Le Conseil après en avoir délibéré, accepte la décision modificative (Vote : 9 voix pour 2 abstentions)

Admission en non-valeur

Mr le Maire informe que Mr Le Receveur Municipal a communiqué la liste des loyers impayés à ce jour et s'élevant à 526 € 38 en non-valeur. Le Conseil Municipal accepte d'établir le mandat pour les admissions en non-valeur d'un montant de 526 € 38. (Vote : 5 voix pour 3 voix contre 3 abstentions).

Décisions modificatives budget communal – Admission non-valeur

Mr Le Maire informe que suite à l'admission en non-valeur d'un montant de 526 € 38 correspondant à la liste des loyers impayés communiqué par Mr Le Receveur Municipal et votée par l'assemblée ce jour même, il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) du fonctionnement chapitre 22 « dépenses imprévues » vers le chapitre 65 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 380 € 00. Le Conseil après en avoir délibéré, accepte la décision modificative. (Vote : 5 voix pour 3 voix contre 3 abstentions).

Questions et informations diverses

Boulangerie : Mr le Maire informe qu'il n'a pas de réponse de la Boulangerie de Maillé à ce jour concernant la proposition décidée au précédent Conseil. Par ailleurs, si un nouveau boulanger s'installe, il peut, a priori, prétendre à 30% d'aides directes pour l'investissement d'un four et d'un véhicule pour son activité.

Côté communal, il est décidé de présenter un projet « DETR » pour mi-décembre 2019 sans omettre la recherche d'autres financements pour un réagencement Boulangerie + Parking, à toutes fins utiles, afin d'anticiper une reprise de l'activité.

Prochain conseil : lundi 2 décembre 2019 à 19 h 15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 31 octobre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 30 octobre 2019

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2019

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de MESSÉ Alain), GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de HENRIET Pierre), Maire

Excusés : MM LELAURE Nicola, MESSÉ Alain (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude)

Secrétaire : Mme PEPIN Christelle

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Absents en début de séance Mr GABORIAU Sébastien et Mr HENRIET Pierre

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2019

Devis fauteuils secrétariat

Mr le Maire informe que suite à la visite de l'ergothérapeute du CDG pour adapter les postes de travail, il serait nécessaire de remplacer les fauteuils des services accueil et comptabilité. Le devis s'élève à 2 995 € 50 HT soit 3 594 € 60 TTC pour les 2 fauteuils. Le Conseil accepte le devis. (Vote : 8 voix pour 1 voix contre et 3 abstentions).

Arrivée de Mr GABORIAU Sébastien

Plateforme de stockage atelier communal : Choix de l'entreprise

Mr le Maire informe que suite à la réalisation de l'étude, 4 entreprises ont été sollicitées et deux ont répondu. Le Conseil retient la proposition de l'entreprise VTM de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 10 263 € 89 HT soit 12 316 € 67 TTC. (Vote : 11 voix pour 1 voix contre 1 abstention)

Demande Eco-Pass

Un administré a déposé une demande d'Eco Pass auprès de l'ADILE concernant l'achat avec travaux d'une résidence principale. Cette demande remplit les critères d'éligibilité définis par le Conseil Départemental de Vendée et la commune. Le conseil a voté 2 projets éco-pass par année civile à raison de 1 500 € part communale et 1 500 € par Départementale soit une aide de 3 000 €. Le Conseil valide à l'unanimité cette demande d'Eco-Pass et le rend possible par une décision modificative de 3000 € du poste sentier pédestre au poste Eco-Pass.

DETR et DSIL : Projet boulangerie à Souil

Mr Le Maire présente un dossier DETR concernant le devenir de la boulangerie à Souil.

La priorité est la mise à disposition de pain aux habitants de la commune. Ceci dit, les différentes hypothèses laissent entrevoir la possibilité d'activités complémentaires très intéressantes et loin d'être annexes. Pour permettre une redynamisation de ce commerce, le bâtiment, qui est propriété communale, devra être impérativement rénové, remis aux normes, tant côté accessibilité pour les personnes à mobilité réduite que tout simplement côté isolation et normes sanitaires. Le Conseil accepte de déposer ce dossier DETR (Dotation Equipement des territoires ruraux) et de DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) ou tout autre subventionnement possible. (Vote : 12 voix pour et 1 voix contre)

Propositions tarifs communaux 2020

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2020 les tarifs communaux : cimetière, columbarium, jardin du souvenir, cave urne, aire de loisirs, salle des fêtes, cantine et garderie.

Tarifs locatifs communaux

Mr le Maire demande l'avis du conseil sur le montant du loyer concernant le logement situé 43 Rue des Ecoles à Souil. Celui-ci a été fixé à 530 €/ mois le 25 février 2019, suite aux travaux réalisés. Le Conseil décide de maintenir le tarif à 530€/mois. Le Conseil devra se pencher le cas échéant sur le montant du loyer de la boulangerie pour 2020.

Arrivée de Mr HENRIET Pierre

Concernant ce tarif de la location du local commercial et du logement de la boulangerie, il est décidé, avant de se prononcer, de faire un état des lieux complet du bâtiment lorsque que le bail actuel sera terminé au 31 décembre 2019, voire courant décembre.

Convention Police Intercommunale

Mr le Maire rappelle qu'il a été décidé de faire appel à la police intercommunale, 2 h/semaine.

Mr le Maire présente les termes de la convention concernant la mise en commun d'agents de police intercommunale. Le Conseil approuve les termes de la convention. (Vote : 12 voix pour et 2 abstentions).

Nomination des agents recenseurs

Mr le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.
Le Conseil accepte, à l'unanimité, de nommer Mme CHOYEAU Françoise et Mme METEAU Annie.

Renouvellement de la convention « Prestation Paie »

Mr Le Maire informe que la convention signée avec le Centre de Gestion concernant l'élaboration des indemnités des élus et la paie des agents communaux « La Prestation Paie », se termine le 31 décembre 2019. Le CDG a adressé une nouvelle convention, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le renouvellement de la prestation paie.

CCVSA : Délibération mise à disposition des biens

Mr le Maire rappelle le transfert de la compétence assainissement collectif à la CCVSA au 01/01/2020.
Il informe que le Conseil de Communauté a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Assainissement collectif ». Le Conseil valide à l'unanimité.

CCVSA : Dissolution du budget annexe assainissement

Suite à un mail de la Communauté de Commune du 28/11/19, cette délibération est reportée début 2020.

Assainissement collectif : transfert des prêts en cours à la CCVSA

Mr le Maire informe que suite au transfert de compétence vers la CCVSA de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020, il est donc nécessaire de transférer les prêts encore en cours à la CCVSA.
Le Conseil accepte à l'unanimité le transfert.

Campagne de mesures des poteaux/bouches incendie 2020

Mr le Maire fait part d'un courrier de Vendée Eau proposant de lancer une campagne de mesures des poteaux et bouches incendies afin que les propriétés et capacités de ces derniers soient mises à jour en accord avec la réglementation en vigueur. VENDEE EAU propose de prendre en charge à hauteur de 50% le prix d'une mesure sur un hydrant qui est de 32 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de Vendée Eau.

Demande de limitation de vitesse à 50 km/h au Peux

Mr le Maire présente la proposition de l'agence routière concernant de petits aménagements pour accompagner la mise en place d'une limitation de vitesse à 50 km/h au lieu-dit « Le Peux ». Ce projet peut faire l'objet d'une subvention au titre du programme « Aménagements de sécurité en traversée de hameau » de 40% + 15% (majoration petites communes) soit 55%. Le Conseil accepte le projet de l'agence routière et sollicite la subvention de 55% de l'estimatif. La consultation sera lancée prochainement. (Vote : 13 voix pour 1 abstention).

Mr AUDOUIT Claude signale que le miroir situé dans le virage du Peux est abîmé, il y a un défaut de visibilité.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- que le Département a effectué des comptages sur la RD 23 au lieu-dit « Villeneuve » à la demande de la commune. Il s'avère que la vitesse moyenne des automobilistes dans les 2 sens cumulés s'élève à 70 km/h, même si certains véhicules circulent à plus de 80km/h. En conséquence, la mise en place d'une limitation à 70km/h n'est pas justifiée selon le Département.

Mr le Maire fait part :

- de la demande d'un administré pour sécuriser la traversée du lieu-dit « Les Cabanes de Mauvais ». Certains véhicules ont une vitesse excessive. Le Conseil décide de mettre l'étude de ce point au programme voirie de 2020.
- d'une demande de 3 administrés riverains de l'Impasse du Talud à Souil pour l'installation d'un panneau type « voie privée ». Le Conseil va se renseigner sur les modalités de cette demande.
- de la demande du Club de Foot « FCNMA » concernant la possibilité d'effectuer la tonte du terrain par un prestataire privé au tarif de 150 €/tonte. Le Conseil refuse. La tonte du terrain sera effectuée par l'employé communal, comme à l'accoutumée.

Mr GABORIAU Sébastien informe que le panneau « Sens Interdit » du chemin allant au Moulin de Souil est effacé.
Mr THEBAULT André, responsable de la voirie, se charge de le faire remplacer.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 9 décembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 4 décembre 2019
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2019

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir de Mme BOUTET), RAVARD Alexandra (Pouvoir de Mr THEBAULT André), MM AUDOIT Claude, GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas (Pouvoir de Mme ROLLAND Christiane), MESSÉ Alain, MOINARD David, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de HENRIET Pierre), Maire
Excusés : Mmes BOUTET (Pouvoir à Mme PEPIN), ROLLAND Christiane (Pouvoir à Mr LELAURE Nicolas), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir à Mme RAVARD Alexandra)
Secrétaire : Mr VALADE David

Votants : 14 dont 4 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2019

Rémunérations des agents recenseurs

Mr le Maire rappelle que lors du conseil du 2 décembre dernier les 2 agents recenseurs ont été nommés (Mme CHOYEAU Françoise et Mme METEAU Annie).

Il rappelle qu'elles seront rémunérées de la façon suivante : au prorata du nombre de bulletins de logements (1 € 13 brut) et bulletins individuels (1 € 72 brut) collectés du 16 janvier au 15 février 2020 en incluant la journée de formation et la tournée de reconnaissance soit 16h au taux horaire du SMIC en vigueur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la rémunération des agents recenseurs. (13 voix pour – 1 abstention)

Demande de location locaux boulangerie (partie commerciale)

Suite à la demande de Mr et Mme LAM, le conseil accepte de louer une partie commerciale du bâtiment de l'ancienne boulangerie pour une activité qui devra inclure un dépôt de pain (10 voix pour – 2 abstentions – 2 voix contre).

Un bail d'un an sera réalisé, après lequel une prolongation ne sera possible qu'avec l'accord des deux parties.

Tarifs location locaux boulangerie

Concernant le montant du loyer, le conseil après discussion, se prononce sur un montant de 200 € mensuel (12 voix pour – 2 abstentions).

Concernant la machine à pain de La Porte de L'île, Mme COIRIER a évoqué la possibilité de poursuivre l'activité.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour un loyer mensuel de 5 € pour la mise à disposition de l'emplacement.

Dans l'hypothèse où un nouveau bail est nécessaire, le conseil opte pour prendre en charge à 50 % sa rédaction notariale (7 pour 50 % - 1 pour 75 % - 6 pour 100 %).

Concernant l'acte affaissant à la location du bâtiment de l'ancienne boulangerie de Souil, le conseil opte pour une prise en charge par les locataires (11 voix pour 100 % et 3 pour 50 %).

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe de

- L'Assemblée Générale du Parc le 24 janvier 2020
- La commission des impôts le 17 février 2020
- La visite d'un expert pour la salle des fêtes le 23 janvier 2020

Mr Le Maire lit une lettre d'une administrée concernant un projet MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Elle demande l'avis du conseil. Encouragements unanimes.

Sébastien GABORIAU informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du nettoyage de sa parcelle, un administré demande s'il peut procéder au nettoyage d'un bord de chemin communal adjacent. (Accord du Conseil Municipal).

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 23 décembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 décembre 2019

Le Maire,
Christian HENRIET

